

Bulletin Afrique 31
Avril 2019

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



GLOBAL INITIATIVE TO
**End All Corporal
Punishment of Children**



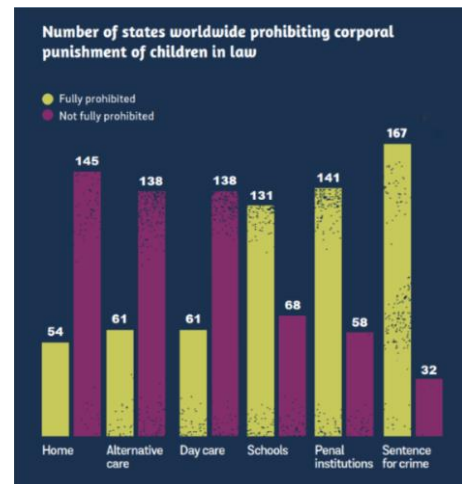
Découvrez la dernière édition de notre Bulletin Afrique. Dans cet article, la coordinatrice de notre Projet Afrique, Sonia Vohito, discute du rôle de Global Initiative dans le cadre de sa participation aux sessions du CAEDBE. [Lire la suite.](#)

La Cour constitutionnelle du Zimbabwe interdit les châtiments corporels judiciaires

Cette décision fait suite à un jugement rendu par la Haute Cour de Harare en 2014

qui concluait que les châtiments corporels judiciaires étaient contraires aux dispositions de la nouvelle Constitution de 2013 interdisant la torture physique ou psychologique et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Avant cette décision, les châtiments corporels des enfants n'étaient interdits dans aucun contexte au Zimbabwe. Cette décision porte désormais à 17 le nombre d'États dans lesquels les châtiments corporels des enfants ne sont interdits dans aucun contexte.



Soutenir les initiatives visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants en Côte d'Ivoire

Avec l'appui financier du fonds INSPIRE, en partenariat avec Global Initiative et Save the Children Côte d'Ivoire, et en collaboration avec le Ministère chargé de la Protection de l'enfant, la Coalition ivoirienne pour les droits de l'enfant a organisé un atelier sur « l'harmonisation des lois ivoiriennes avec les standards internationaux et régionaux ».

Les participants ont reçu une formation sur les stratégies INSPIRE pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants et ont participé à des débats interactifs visant à examiner les lacunes de la législation nationale en matière de protection de l'enfant.

Ces débats ont abouti à trois suggestions de projets de loi sur chaque thématique - châtiments corporels, mariage des enfants et MGF. Les participants ont également élaboré un plan d'action multisectoriel de réforme juridique visant à interdire ces formes de violence. Un comité de plaidoyer a été mis en place pour assumer la responsabilité de faire avancer ce plan d'action et de présenter les suggestions de projets de loi au gouvernement.



Lancement de notre rapport mondial 2018

En janvier, nous avons publié notre rapport mondial 2018. Depuis l'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants de 2006, il est devenu urgent d'interdire universellement les châtiments corporels. Téléchargeable [en version anglaise](#)



Vous ou votre organisation œuvrez à mettre fin aux châtiments corporels en milieu scolaire?

En plus d'offrir une assistance et des conseils, nous sommes toujours à la recherche d'opportunités pour partager des actualités avec notre réseau et sur nos plates-formes multimédia. Nous avons également un éventail de ressources spécifiquement destinées à mettre fin aux châtiments corporels à l'école. [Contactez nous.](#)



Étapes vers l'interdiction

Guinée: Un nouveau projet de code de l'enfance interdirait tous les châtiments corporels infligés aux enfants. Le texte prévoirait expressément que les châtiments corporels ne peuvent être justifiés comme étant "raisonnables". Le projet de code devrait être présenté à l'Assemblée nationale lors de sa session d'avril.

Zimbabwe: le gouvernement a publié le projet de loi portant amendement de la loi sur l'éducation, qui vise à interdire certaines formes de châtiment corporel dans les écoles. Global Initiative a présenté des observations sur le projet de loi en vue de parvenir à une interdiction effective de toutes les formes de châtiments corporels, aussi légers soient-ils, dans les écoles.

Autres actualités positives

Eswatini: Le vice-premier ministre et sénateur Themba N. Masuku, a publié une déclaration contre le recours aux châtiments corporels des enfants. Soulignant les effets néfastes des châtiments corporels, il a appelé les parents et les membres de la communauté à adopter des mesures de discipline positive.

Ghana: L'Association nationale de formation des enseignants (NAGRAT) a demandé à ses membres de se conformer à la directive du Service d'Education du Ghana (GES) qui déconseille le recours aux châtiments corporels à l'école. La NAGRAT a indiqué que toute violation de la directive du Service d' Education du Ghana entraînerait des sanctions.

Dans une déclaration séparée, la Coalition pour la campagne d'éducation au Ghana (GNECC) a exprimé son soutien à la directive du GES interdisant les châtiments corporels des enfants à l'école.

En revanche...

Une sixième enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS 6) menée au Ghana en 2017/18 a révélé une forte prévalence des châtiments corporels des enfants au sein du foyer. L'enquête a impliqué 8 903 enfants de moins de 5 ans et 8 965 enfants de 5 à 17 ans. Presque tous les enfants (94%) âgés de 1 à 14 ans auraient subi une forme quelconque de discipline violente. Aucune grande différence en termes de magnitude ou de disparités n'a été notée concernant la discipline violente et le lieu de résidence, le sexe, les revenus ou le niveau d'éducation de la mère ou de l'enfant.

Actualités des systèmes de l'ONU et régionaux en matière de droits de l'homme

Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, 33ème session ordinaire, mars 2019

Le Comité a abordé la question des châtiments corporels lors de son examen des États parties, dont le Bénin, Eswatini et le Rwanda.

Comité des droits de l'enfant, 80ème session, janvier / février 2019

Guinée: le gouvernement a informé le Comité de son intention d'interdire expressément tous les châtiments corporels des enfants dans le projet de Code de l'enfance. Le Comité a recommandé à la Guinée d'accélérer le processus

d'adoption du Code, que les châtiments corporels soient interdits par la loi dans tous les contextes, et que l'article 398 du Code civil sur le «droit de correction» des parents soit abrogé.

Examen périodique universel, 32ème session, janvier / février 2019

Les Comores ont fait l'objet de recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes et ont différé leur réponse à la 41ème session du Conseil des droits de l'homme en juin 2019.

L'Érythrée n'a pas fait l'objet de recommandations spécifiques sur les châtiments corporels, même si ce pays n'a pas adopté d'interdiction.

Les recommandations de la 30ème session du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ont été publiées

Angola: Le Comité a noté que les châtiments corporels étaient encore "très utilisés" et a recommandé au gouvernement d'adopter une loi interdisant les châtiments corporels dans tous les contextes. Le Comité a également recommandé à l'Angola de prendre des mesures pour former les enseignants et les parents à la discipline positive.

Sierra Leone: le Comité s'est déclaré préoccupé par la prévalence des châtiments corporels à la maison et à l'école et par la disposition légale explicite sur les «châtiments raisonnables» prévue par la loi sur les droits de l'enfant. Le Comité a recommandé au gouvernement d'abroger l'excuse légale des «châtiments raisonnables» afin d'interdire « totalement les châtiments corporels dans tous les contextes ».

Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Le Projet Afrique vise à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: sonia@endcorporalpunishment.org

